



2022

19 juin 2022 – 25 juin 2022

Autorité organisatrice: **Cercle Nautique Calédonien (C.N.C.)**



Instructions de course

Le Cercle Nautique Calédonien en tant qu'autorité organisatrice organisera la Groupama Race 2022 sur mer autour de la Nouvelle-Calédonie du 19 au 25 juin 2022.

1 RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course de voile 2021-2024 (RCV).
- 1.2 Lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quel bord se trouve l'autre bateau, il doit se tenir à l'écart de ce bateau. Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition de «place» des RCV comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité). Rien dans l'avis de course ou les instructions de course (IC) ne dégage un bateau de sa responsabilité en vertu du droit civil de se conformer au Règlement international pour la prévention des collisions en mer ou aux réglementations locales.
- 1.3 Le règlement spécial offshore (RSO) de catégorie 3 plus radeau de sauvetage s'applique
- 1.4 Les règles A, B & C de l'IRC s'appliquent aux bateaux de course dans la classe IRC.
- 1.5 Les règles de l'ORC s'appliquent aux bateaux de la classe ORC
- 1.6 Les bateaux de la classe Multi 2000 doivent être conformes aux exigences des règles Multi 2000.
- 1.7 En cas de conflit entre les textes, le texte anglais prévaudra.
- 1.8 Les règles de course modifiées par les IC sont :
Signaux de course, 29.1, 40, 44.3(c), 52, 55, 60.1(a), 63.1, 66, A4.2, A5.
- 1.9 L'annexe WP s'appliquera.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé à l'entrée du quai A à Port Moselle.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE NAVIGATION

Toute modification des instructions de course sera affichée sur le tableau d'affichage officiel avant 07H30 le jour du départ de la course, à l'exception de toute modification du programme qui sera affichée avant 20H00 heures la veille de son entrée en vigueur.

4 SIGNAUX À TERRE

- 4.1 Les signaux à terre seront hissés sur le mât de pavillons, à l'entrée du quai A à Port Moselle.
- 4.2 Lorsque l'aperçu est hissé à terre, le signal d'avertissement sera émis au moins 30 minutes après l'abaissement de l'aperçu. Cela change les signaux de course.

5 PROGRAMME DES COURSES

La date et l'heure du signal d'avertissement sont le dimanche 19 juin à 10H00 heures.

6 PARCOURS

Le parcours est décrit à l'annexe 1. Il est d'environ 654 NM.

7 MARQUES, WAYPOINTS, LIGNES DE DÉMARCATIION, ZONE D'EXCLUSION.

- 7.1 Les marques de départ sont le bateau comité de course à l'extrémité tribord de la ligne de départ et le bateau viseur à l'extrémité bâbord.
- 7.2 La marque 1 est une bouée cylindrique jaune. La marque 2 est le Bético au mouillage, les positions GPS WPT 1 et WPT 2 doivent utiliser la référence WGS84
- 7.3 Un bateau doit convaincre le comité de course qu'il a contourné les WPT 1 et WPT 2 à la satisfaction du comité de course et un bateau qui ne le fait pas peut être pénalisé

- 7.4 Les marques d'arrivée seront la marque latérale rouge « Denoel » à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa à l'extrémité bâbord et la marque latérale verte à l'extrémité tribord.
- 7.5 Il y a des lignes de démarcation (lignes qui marquent les limites de la zone de course) qui entourent la ligne de départ, la marque 1 et la marque 2 pendant le temps entre le premier signal d'avertissement et le passage du dernier bateau à la marque verte « Ile aux canards ». Chaque ligne de démarcation se trouve entre deux bouées flottantes adjacentes A, B, C, D, E, et F telles que définies à l'annexe 1.
Tout bateau franchissant une ligne de démarcation doit faire l'objet d'une réclamation de la part du comité de course. Chaque ligne de démarcation constitue une obstruction continue à l'égard des RCV. L'infraction à cette règle n'est pas sujette à réclamation d'un autre bateau. Cela modifie la règle RCV 60.1. (annexe 1)
- 7.6 Il existe une zone d'exclusion autour des îles Belep :
Les bateaux ne doivent franchir aucune ligne entre:
**WPT 1 et WPT 2 ; WPT 2 et WPT 3 ; WPT 3 et WPT 4 ; WPT 5 et WPT 6 ;
WPT 6 et WPT 1.**
Les positions GPS doivent utiliser la référence WGS84 décrite comme suit:
WPT 1: latitude 18° 47.74' Sud longitude 163° 30.53' Est
WPT 2: latitude 19° 01.36' Sud longitude 163° 02.36' Est
WPT 3: latitude 19° 32.43' Sud longitude 163° 13.97' Est
WPT 4: latitude 20° 04.61' Sud longitude 163° 41.72' Est
WPT 5: latitude 19° 48.45' Sud longitude 164° 06.60' Est
WPT 6: latitude 19° 09.82' Sud longitude 163° 48.66' Est
Tout bateau franchissant une ligne doit faire l'objet d'une réclamation de la part du comité de course. Chaque ligne est une obstruction continue à l'égard des RCV. La violation de cette règle n'est pas sujette à la réclamation d'un autre bateau. Cela modifie la règle RCV 60.1. (Annexe 1)

8 LE DÉPART

- 8.1 La course sera lancée en utilisant la RCV 26 avec le signal d'avertissement donné 5 minutes avant le signal de départ. Le pavillon « GROUPAMA » sera utilisé comme pavillon de classe.
- 8.2 Les rappels individuels peuvent être annoncés à la radio (canal VHF 77)
- 8.3 La ligne de départ se fera entre les mâts arborant un drapeau orange à tribord et à bâbord.
- 8.4 Un bateau qui ne revient pas et ne prend pas le départ lorsqu'il est signalé conformément à la RCV 29.1 recevra une pénalité de 60 minutes de temps écoulé. Cela modifie l'annexe A 4.2 des RCV

9 ARRIVEE

- 9.1 la ligne d'arrivée se situe entre la marque latérale rouge « Denoel » à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa et la marque latérale verte à l'entrée du port de Nouméa. (Annexe 1)
- 9.2 Lorsqu'un bateau approche de la ligne d'arrivée pendant les heures d'obscurité, le bateau doit indiquer son numéro de voile et confirmer son identification sur le canal VHF 77.
Les bateaux doivent appeler GROUPAMA Race Control sur le canal 77 dès que:
- Ils sont situés à 30 minutes de la ligne d'arrivée
 - A tout moment, si le comité de course le demande
- Les bateaux doivent rester en contact en utilisant le canal 77 une fois qu'ils sont dans le lagon jusqu'à ce qu'ils soient ancrés à Nouméa.
- 9.3 Les bateaux finissant sont tenus de prendre leur propre temps d'arrivée car la ligne d'arrivée peut ne pas être surveillée. Les bateaux qui prennent leur propre temps d'arrivée doivent l'enregistrer sur le formulaire de déclaration.

10 COMMUNICATION RADIO

Une combinaison de radio VHF, de téléphone mobile et de téléphone satellite Iridium sera utilisée pour les rapports de position et la communication de course. Le plan de communication de la course se trouve à l'annexe 3.

L'utilisation d'un routage externe pour l'événement est interdite. Chaque skipper signera une déclaration incluse dans le formulaire d'arrivée.

11 SYSTÈME DE PÉNALITE

- 11.1 RRS 44.1 (Pénalité à deux tours) s'appliquera jusqu'à avoir passé le cap NDua (.22°23'18.3"S 166°55'48.3"E)

Une fois que les bateaux ont passé le Cap NDua, la RCV 44.3 s'appliquera. Un bateau qui accepte une pénalité en points est tenu de remplir une déclaration conformément au paragraphe 15.1 des instructions de course.

- 11.2 Conformément à l'alinéa 64.1a) des RCV, pour déterminer les pénalités, le comité de réclamation peut :
- disqualifier le bateau, ou
 - imposer une pénalité en points conformément à l'alinéa 44.3c) des RCV, tel que modifié par le paragraphe 16.3 des instructions de course, ou
 - Prendre tout autre arrangement.

12 LIMITE DE TEMPS

La limite de temps pour terminer la course est le samedi 25 juin 16H00.

13 RECLAMATIONS ET-DEMANDES DE REPARATIONS

- 13.1 Les formulaires de réclamations sont disponibles au PC course situé à l'étage du « Bout du Monde ». Les réclamations doivent être déposées dans le délai imparti.
- 13.2 La limite de temps de réclamation est de 2 heures après la fin de la course du bateau réclamant. Pour les bateaux terminant de nuit, à 09H00 le lendemain
- 13.3 Les avis seront affichés dès que possible après le délai de réclamation pour informer les concurrents des instructions auxquelles ils sont parties ou désignés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC course à l'étage du « Bout du Monde ».
- 13.4 Les avis de réclamation du comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux en vertu de la règle 61.1 (b).
- 13.5 Les infractions aux instructions 8, 9.2, 10, 15, 23, 24 ne constitueront pas un motif de réclamation par un bateau. Cela modifie la règle 60.1(a).
- 13.6 Une demande de réouverture de réclamation doit être présentée au plus tard 60 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce jour-là. Cela modifie la RCV 66.

14 RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à la fois en équipages et en doubles :

- Le vainqueur New Caledonia Groupama Race Main Trophy IRC
- Monocoque GROUPAMA line Honours
- Multicoques GROUPAMA line Honours
- Monocoque IRC GROUPAMA offshore par groupe
- Monocoque ORC GROUPAMA offshore par groupe
- Multicoque Multi 2000 GROUPAMA offshore par groupe
- Monocoque en double IRC GROUPAMA offshore par groupe

Systèmes de handicap pour monocoques:

- IRC: Les résultats seront établis par l'application du correcteur de temps IRC (T.T.C) comme indiqué sur le certificat de jauge en tant que multiplicateur des temps écoulés. Le bateau avec le temps corrigé le plus bas (après application des pénalités de score, le cas échéant) sera placé en premier et ainsi de suite. Les résultats seront globaux et par groupe.
- ORC: Les résultats seront décidés par l'application du temps sur temps (ToT) « All Purpose » comme indiqué sur le certificat de jauge, comme un multiplicateur des temps écoulés. Le bateau avec le temps corrigé le plus bas (après application des pénalités de score, le cas échéant) sera placé en premier et ainsi de suite. Les résultats seront globaux et par groupe.

Systèmes de handicap pour multicoques:

- Les résultats du multicoque seront déterminés par l'application du correcteur de temps Multi 2000 tel qu'indiqué sur le certificat du yacht en tant que multiplicateur du temps écoulé. Le bateau avec le temps corrigé le plus bas (après application des pénalités de score, le cas échéant) sera placé en premier et ainsi de suite. Les résultats seront globaux et par groupe
- Les résultats du handicap de performance seront déterminés par l'application du correcteur de handicap de performance en tant que multiplicateur des temps écoulés. Le bateau avec le temps corrigé le plus bas (après application des pénalités de score, le cas échéant) sera placé en premier et ainsi de suite. Les résultats seront globaux et par groupe

15 RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

- 15.1 Déclaration de départ et-Déclaration d'arrivée**
 Les déclarations de départ et les listes d'équipages seront déposées au PC course à l'étage du « Bout du Monde » avant 16h00 le samedi 18 juin. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter une licence FFVoile en cours de validité, portant le cachet médical et le consentement parental dans le cas de mineurs.
 Les skippers étrangers (RCV 46) doivent présenter la preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de WORLD SAILING.
 Les déclarations d'arrivée doivent être déposées au PC course situé à l'étage du «Bout du Monde ». Pour les bateaux terminant de jour dans les deux heures. Pour les bateaux terminant de nuit, à 09H00 heures le lendemain.
- 15.2 Un bateau qui se retire de la course doit en informer le comité de course dès que possible.
- 15.3 La communication radio se fera sur le canal radio VHF 77, par téléphone mobile et par téléphone iridium conformément à l'annexe 3.
- 15.4 Les concurrents doivent porter leur équipement individuel de flottabilité à tout moment lorsqu'ils sont sur le pont pendant la course, sans que le pavillon Y ne soit envoyé avant ou avec le signal d'avertissement. Cela modifie la RCV 40.
- 15.5 Chaque bateau doit maintenir une veille d'écoute sur les canaux 16 et 77 du début à la fin de la course.
- 15.6 Un bateau doit être muni d'un dispositif de repérage fourni par l'autorité organisatrice. Un bateau sur lequel une telle unité tombe en panne ou cesse de fonctionner sera tenu de fournir des rapports de position supplémentaires par radio ou par téléphone Iridium.
- 15.7 Les bateaux sont tenus d'enregistrer l'heure de contournement des WPT 1 et WPT 2. Le comité de course peut demander un journal GPS du contournement des WPT 1 et WPT 2.
- 15.8 Conformément à l'alinéa 42(i) des RCV, un bateau peut utiliser son moteur pendant la course :
- S'il ne peut manœuvrer en toute sécurité, ou
 - est en danger en interférant avec le trafic commercial, ou
 - s'est échoué, ou
 - est en danger imminent de s'échouer.
- Toute utilisation du moteur doit être déclarée sur la déclaration d'arrivée. Le comité de course décidera des mesures à prendre.

16. INTERRUPTION TEMPORAIRE DE COURSE (modifie les RCV 41 et 45)

- 16.1 Un bateau, après le départ peut utiliser son moteur ou être remorqué pour faciliter l'ancrage ou l'accostage lorsque: a) il se met à l'abri des conditions météorologiques extrêmes; ou (b) débarquer un équipier malade ou blessé qui ne participera plus à la course (cet équipier ne sera pas remplacé); ou (c) tenter des réparations.
- 16.2 Aux fins du paragraphe 16.1 des instructions de course, la propulsion mécanique ne peut être utilisée que pour faciliter l'accostage ou l'ancrage sur une distance maximale de deux milles marins. Lorsqu'ils sont ainsi ancrés ou amarrés, d'autres personnes peuvent monter à bord pour effectuer des réparations à condition que le bateau continue dans la course avec les mêmes stocks et équipements qu'avant de demander de l'aide. Les bateaux ne remplacent pas l'équipage. Lorsqu'un bateau reprend la course, il peut utiliser son moteur ou être remorqué sur une distance n'excédant pas 2 milles marins de tout port ou mouillage, à condition qu'il puisse être démontré que le total de ce remorquage n'a pas été avantageux pour le bateau vers l'arrivée.
- 16.3 Un bateau conformément à la RCV 1.1 (sauf en ce qui concerne son propre équipage), qui subit des dommages, peut accepter une assistance extérieure pour réparer les dommages, équipement à condition que cette assistance ne soit pas fournie sur une période cumulée supérieure à 24 heures au total.
- 16.4 Aux fins des présentes instructions de course, le temps écoulé d'un bateau continuera de s'accumuler, le temps pris en vertu du paragraphe 16.3 des instructions de course peut être inclus, comme le stipule la RCV 62.

17 CONTRÔLES D'ÉQUIPEMENT ET DE MESURE

- 17.1 Un bateau ou un équipement peut être inspecté à tout moment pour s'assurer qu'il respecte les règles de sécurité et les instructions de course.
- 17.2 Les ratings de chaque bateau figurent à l'annexe 4.

18 ENERGIE

La RCV 52 est modifiée pour permettre les winchs motorisés.

19 EXPULSION DES DÉCHETS

Les bateaux ne doivent pas mettre à l'eau les déchets. Les déchets doivent être conservés à bord jusqu'à leur retour à terre.

20 PRIX

La remise des prix aura lieu le 25 juin à l'hôtel Château Royal à 18H00.

Les prix seront attribués lors de la remise des prix conformément à l'annexe 5.

Un prix spécial peut être remis pour les meilleures vidéos et photos qui seront transmises pendant la course.

21 DECHARGE DE RESPONSABILITÉ

21.1 Tous les participants à la course le font à leurs propres risques et responsabilités. Ni le CNC ni aucune entreprise liée à l'organisation de la course n'est responsable de la navigabilité d'un bateau dont l'inscription est acceptée, ni de la suffisance ou de l'adéquation de son équipement. Les propriétaires acceptent l'entière responsabilité de la navigabilité et de la sécurité de la navigation de leurs bateaux et de la compétence de leurs équipages.

21.2 Les propriétaires de bateaux, les skippers et l'équipage doivent savoir qu'il peut y avoir des obstacles inexplorés sous les eaux sur lesquelles la course se déroule. Ces obstacles inexplorés comprennent des récifs et des rochers qui pourraient constituer un danger pour les bateaux et les équipages. Le CNC n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou perte d'un bateau ou pour les blessures ou la mort de toute personne de l'équipage qui peuvent survenir à la suite d'une collision avec un obstacle sous-marin. Tous les participants participent à la course à leurs propres risques.

21.3 L'attention est attirée par la règle fondamentale 3, qui stipule que « la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité »

Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. La décision de courir ou de continuer à courir relève de leur propre responsabilité. (RCV 3)

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou la mort subis en conjonction avec ou avant, pendant ou après la course.

22 PUBLICITE

Les concurrents doivent afficher la publicité fournie par l'autorité organisatrice, conformément aux instructions suivantes: autocollant sur la proue et drapeau de course sur l'arrière à au moins 1,5 m au-dessus du pont.

23 BALISES YELLOW BRICK

23.1 Il est obligatoire pour tous les bateaux de transporter l'unité YB Tracker fournie par le CNC pendant la course. Le suivi de la course peut être consulté sur le site Web de la course.

23.2 Rien ne doit être fait pour inhiber les transmissions YB Tracker.

23.3 YB Trackers restent la propriété du CNC. Il est de la responsabilité de chaque skipper de rendre son tracker en bon état. Chaque skipper est responsable de la totalité des frais de remplacement s'il ne retourne pas le tracker en bon état et à temps.

24 MÉDIAS

24.1 Les bateaux doivent appeler le bureau de course avec des informations sur les médias. La communication se fait par horaires de groupe selon l'annexe 3. Numéro de téléphone :+687.86.14.98.
0430 - 0530: Groupe 1
1400 - 1500:Groupe 2

24.2 Les bateaux doivent envoyer au moins 4 vidéos (30-45 secondes) et 10 photos pendant la course à groupamarace@gmail.com (fichiers HD / lourds) ou Whatsapp (fichiers LD / smartphone) au :+687.86.14.98..

ANNEXE 1

PARCOURS:

- Départ
- Marque 1 à contourner à babord,
- Marque 2 à contourner à babord,
- Marque de bout de ligne de départ à contourner à babord,
- Phare d'Ilôt Maitre à contourner à tribord (22°20'39,1"S 166°25'30,1"E)
- Marque latérale verte Basse Thisbé à laisser à babord (S 22° 26.83' – E 166° 26.95')
- Marque latérale verte Basse Amedée à contourner à bâbord (S 22° 28.59' – E 166° 27.34')
- Phare d'Amedee à contourner à babord (22°28'38,39"S 166°28'4,63"E)

Remarque: La navigation dans le canal de Nokue (le long du sud de l'île d'Ouen) est interdite

- Cap NDua à contourner à babord, (22°23'18,3"S 166°55'48,3 »)
- Waypoint **WPT 1** à contourner à babord (18°47.74' S 163°30.53' E)
- Waypoint **WPT 2** à contourner à babord (19°01.36' S 163°02.36' E)
- Arrivée

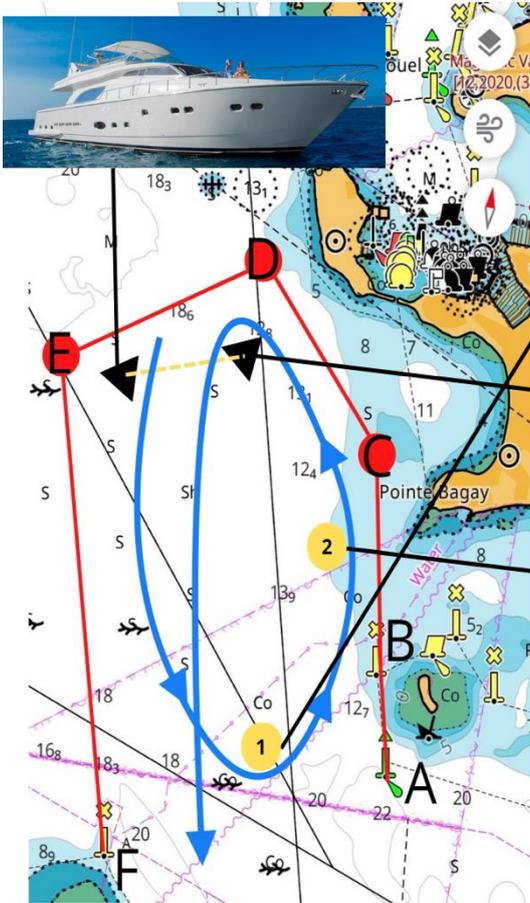
LIGNES LIMITES :

- Entre le premier signal d'avertissement et le moment où le dernier bateau passe la marque verte « Ile aux canards », les bateaux ne peuvent pas franchir les lignes de démarcation entre deux bouées flottantes adjacentes : A, B, C, D, E, et F.

Les limites de démarcation sont désignées par 6 bouées flottantes :

LIGNE DE DÉMARCATIION 1	A : Marque latérale verte Ile aux Canards
LIGNE DE DÉMARCATIION 2	B : Bouée Saint André Ile aux Canards
LIGNE DE DÉMARCATIION 3	C : Bouée cylindrique orange
LIGNE DE DÉMARCATIION 4	D : Bouée cylindrique orange
LIGNE DE DÉMARCATIION 5	E : Bouée orange cylindrique
LIGNE DE DÉMARCATIION 6	F : Bouée Saint André Ilôt Maitre

Ligne de départ et zone d'exclusion



C-D-E : Bouées gonflables mouillées (rouge)

B-F : Croix de Saint André

A : Bouée verte de l'Îlot Canard

1 : Bouée gonflable ancrée (jaune)

2 : Bético ancré

▲ : Bateau comité et bateau bout de ligne



Départ : 10h00

VHF sur l'eau : 69

VHF comité - concurrents : 77

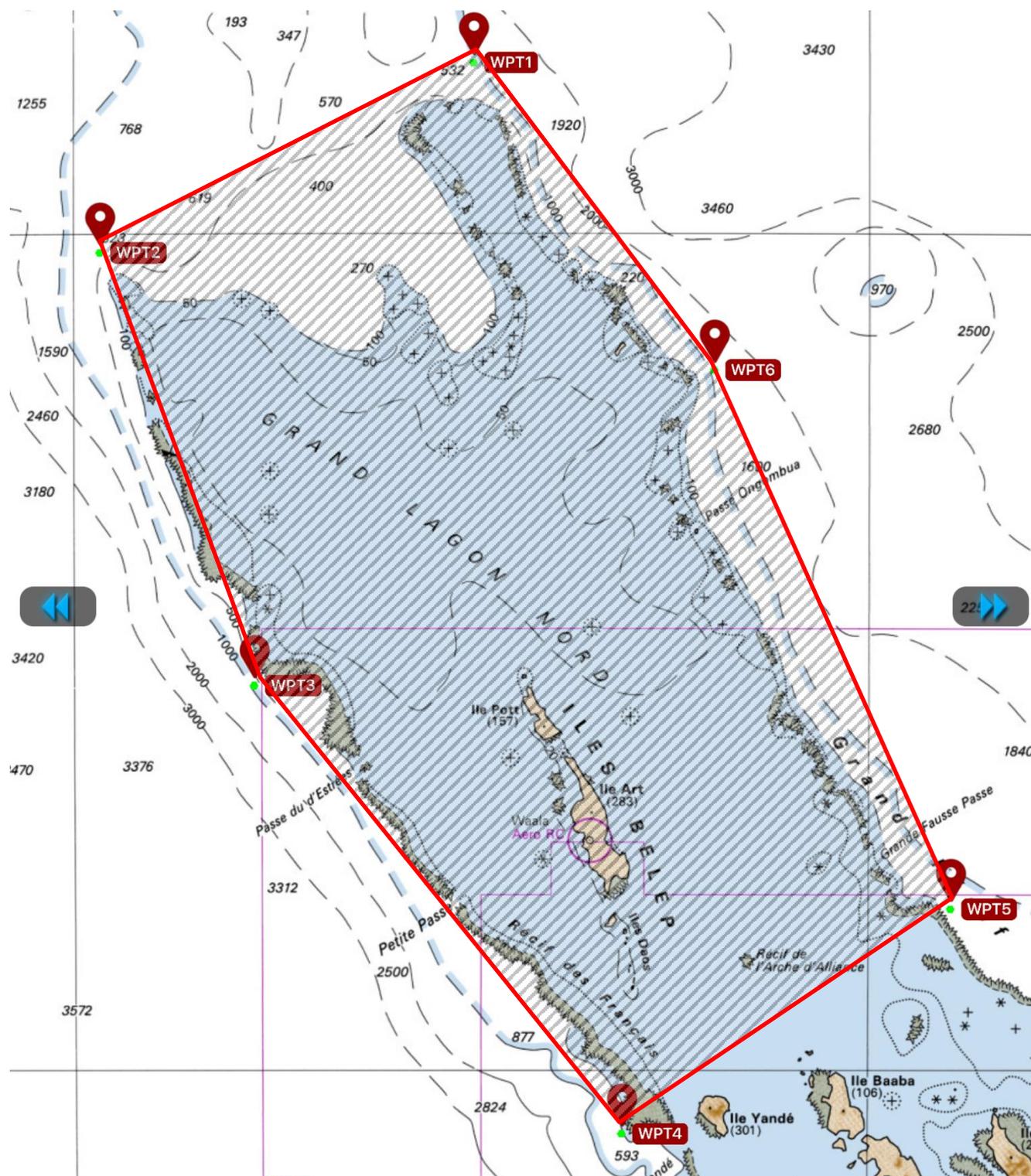
VHF comité - terre : 77

ZONE D'EXCLUSION

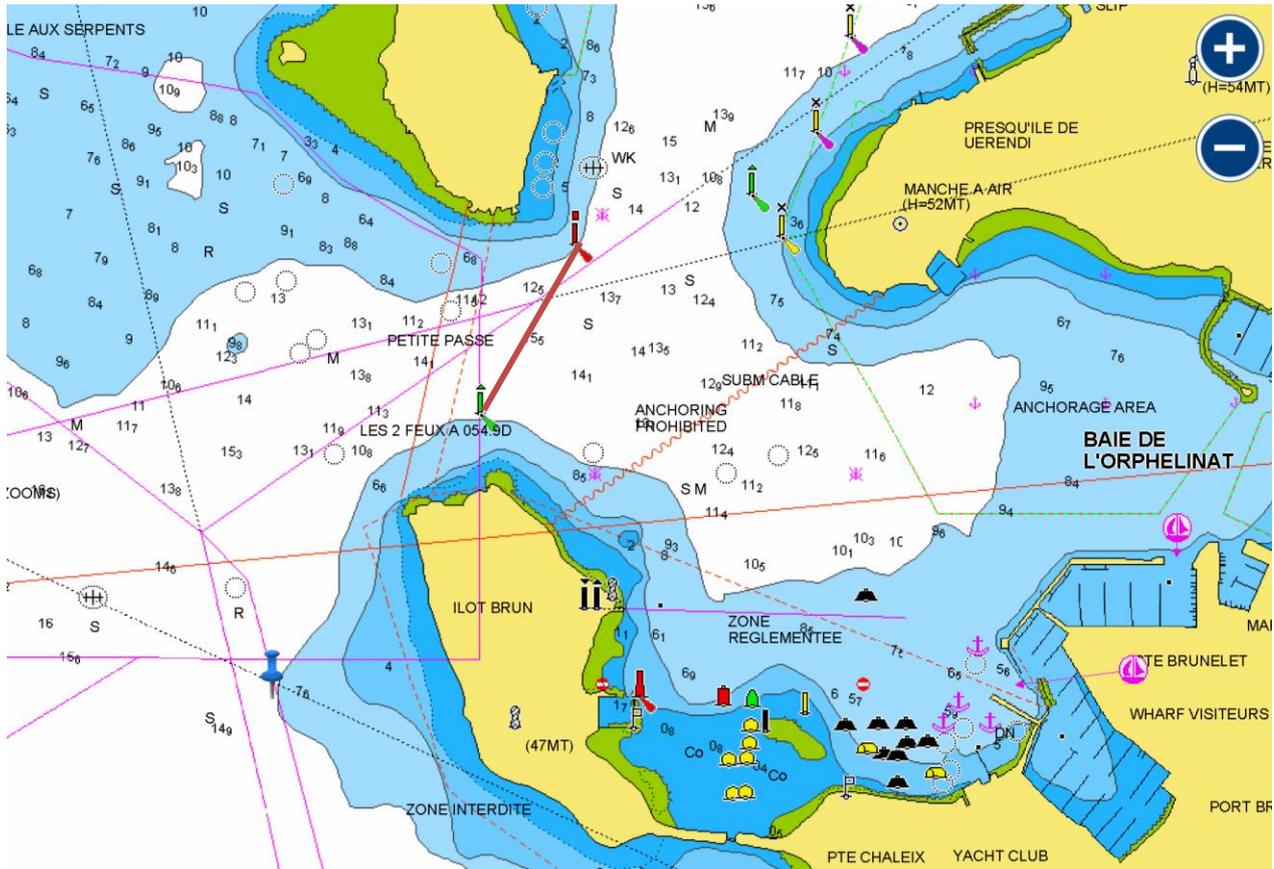
Il y a une zone d'exclusion autour des îles Belep. Les bateaux ne doivent franchir aucune ligne entre:
WPT 1 et WPT 2; WPT 2 et WPT 3; WPT 3 et WPT 4; WPT 5 et WPT 6;
WPT 6 et WPT 1.

Les positions sont:

WPT 1: latitude 18° 47.74' Sud	longitude 163° 30.53' Est
WPT 2: latitude 19° 01.36' Sud	longitude 163° 02.36' Est
WPT 3: latitude 19° 32.43' Sud	longitude 163° 13.97' Est
WPT 4: latitude 20° 04.61' Sud	longitude 163° 41.72' Est
WPT 5: latitude 19° 48.45' Sud	longitude 164° 06.60' Est
WPT 6: latitude 19° 09.82' Sud	longitude 163° 48.66' Est



LIGNE D'ARRIVEE



ANNEXE 2

Heures légales du coucher et du lever du soleil

JOUR	Lever	Coucher
Dimanche 19	06h30	17h16
Lundi 20	06h31	17h16
Mardi 21	06h31	17h16
Mercredi 22	06h31	17h17
Jeudi 23	06h31	17h17
Vendredi 24	06h31	17h17
Samedi 25	06h32	17h17

ANNEXE 3

Les bateaux doivent continuer à écouter sur VHF sur les canaux 77 et 16 en tout temps.

1 / YB Tracker: Une unité YB Tracker est montée sur votre bateau par l'autorité organisatrice . Ne touchez pas la balise pendant toute la course. Laissez l'antenne dégagée. Ramenez la balise au secrétariat de la course après l'arrivée.

2/ Rapport de position : 2 sms seront envoyés quotidiennement par iridium à 07H00 et 17H00 avec transmission des positions de tous les concurrents (selon code du navire, position X et Y), et éventuellement message de sécurité.

3/ Médias : les bateaux doivent appeler le bureau de course pour obtenir des informations sur les médias. La communication est faite suivant les horaires des groupes énumérés ci-dessous. Numéro de téléphone : **à communiquer lors du briefing d'avant-course**

0430– 0530 : Groupe 1

VIXEN
OCEANS TRIBUTE
ANTIPODES
CIPANGO
TOSOT CLIMATISATION
BLADE RUNNER
KALOLO
U BY KOTEX – SNATCH N' FURIOUS
BCI BRER FOX
TEAM GROUPAMA
POUPITO MLS FCD

140 0-1500 : Groupe 2

RUSHOUR
MULEQUE
BLUE
XANAX – TOUS EN SAIL
WINGS
AXIANS UNTOUCHABLE
MOTORBOAT II
EYE CANDY
GUILTY PLEASURE - SPEED MARINE
DOVE – DEFI DES FILLES

4) Numéros de téléphone importants :

Bureau de course : Matt (687) 79.72.75 / Olivier (687) 75.01.65 / Denis (directeur de course) À confirmer

Sauveteurs : (687) 29.23.32

ANNEXE 4

Liste des entrées et divisions

ANTIPODES	IRC
AXIANS UNTOUCHABLE	IRC
BCI BRER FOX	IRC
BLADE RUNNER	IRC DOUBLES
BLUE	IRC
CIPANGO	CRUISING
DOVE – DEFI DES FILLES	IRC
EYE CANDY	IRC
GUILTY PLEASURE - SPEED MARINE	IRC
KALOLO	MULTI 2000
MOTORBOAT II	IRC DOUBLES
MULEQUE	IRC
OCEANS TRIBUTE	MULTI 2000
POUPITO MLS FCD	IRC
RUSHOUR	MULTI 2000
TEAM GROUPAMA	IRC
TOSOT CLIMATISATION	IRC DOUBLES
U BY KOTEX – SNATCH N' FURIOUS	IRC
VIXEN	IRC
WINGS	IRC
XANAX – TOUS EN SAIL	IRC
CLOCKWORK	IRC DOUBLES

ANNEXE 5

Trophées et prix

- Le vainqueur New Caledonia Groupama Race Main Trophy IRC
- 1er prix d'honneur de la ligne Monocoques GROUPAMA
- 1er Prix d'honneur de la ligne Multicoques GROUPAMA
- 1er, 2ème et 3ème Monocoque IRC GROUPAMA offshore par prix groupe
- 1er, Monocoque ORC GROUPAMA offshore
- 1er, 2ème et 3ème Multicoque Multi 2000 GROUPAMA offshore
- 1er, 2ème et 3ème Monocoque doubles IRC GROUPAMA offshore

S'il y a deux bateaux ou moins dans un groupe, aucun prix ne sera attribué

S'il y a trois à cinq bateaux dans un groupe, seul le premier prix sera attribué

S'il y a six bateaux ou plus dans un groupe, les premier, deuxième et troisième prix seront attribués.



DÉCLARATION DE DEPART

Nom du Skipper :

Nom du bateau:

N° de sol:

Je _____, Skipper du Bateau nommé ci-dessus, déclare par la présente que je m'engage à participer à la Groupama Race de mon plein gré, en acceptant sans limitation ni qualification, toutes les Règles, telles que définies par le RRS et les règles de sécurité.

J'ai vérifié le bateau, et je suis convaincu qu'il est en état de navigabilité et dispose de tout l'équipement de sécurité nécessaire et que toutes les personnes à bord sont pleinement informées de la façon de l'utiliser.

Je déclare que j'ai une assurance au tiers pendant la course.

Je déclare que je vais enfin, avant le départ, vérifier les prévisions météorologiques et, comprendre qu'il est de ma responsabilité de décider de prendre le départ ou non, ou continuer dans la course, conformément à la règle fondamentale 3 du RRS.

Je dégage de toute responsabilité les organisateurs, le directeur de course, le jury, le comité de course et toute autre personne ou entité impliquée dans l'organisation de cette course à quelque titre que ce soit.

Complété à Nouméa le :

Signature

LISTE DE L'ÉQUIPAGE

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État Code postal		Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____



Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____ Prénom _____ Nom de famille _____
 Adresse municipale _____ Mobile / Cellulaire _____
 Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Téléphone professionnel _____

Nom du bateau..... Numéro d'équipage :.....

LISTE DE L'ÉQUIPAGE

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____		Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____		Mobile / Cellulaire _____



Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____ Prénom _____ Nom de famille _____
 Adresse municipale _____ Mobile / Cellulaire _____
 Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Téléphone professionnel _____

Nom du bateau..... Numéro d'équipage :.....

LISTE DE L'ÉQUIPAGE

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____
Banlieue / Ville _____	_____	Téléphone domestique _____
État	Code postal	Téléphone professionnel _____

ÉQUIPAGE.

Titre _____	Prénom _____	Nom de famille _____
Adresse municipale _____	_____	Mobile / Cellulaire _____



Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Messagerie électronique _____

LE PLUS PROCHE PARENT BASÉ À TERRE

Titre _____ Prénom _____ Nom de famille _____
 Adresse municipale _____ Mobile / Cellulaire _____
 Banlieue / Ville _____ Téléphone domestique _____
 État | | | | Code postal | | | | | Téléphone professionnel _____

Nom du bateau..... Numéro d'équipage :.....



DÉCLARATION D'ARRIVEE

Nom du Skipper :

Nom du bateau:

N° de voile:

Je _____, Skipper du Bateau nommé ci-dessus, confirme que j'ai participé à la Course, et que j'ai respecté toutes les Règles, telles que définies par les RCV et les règles de sécurité

Je déclare que je n'ai reçu aucune aide extérieure autre que celle expressément autorisée dans le Règlement.

Je déclare que les infractions suivantes ont été commises;

1.

Raison.....

Mesures prises.....

2.

Raison.....

Mesures prises.....

Complété à Nouméa, le:

Signature